

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20180329\_4 du 29 mars 2018**

Service de la Vie Associative

---

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf mars , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 22 mars 2018, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Joëlle SECHAUD.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 7

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Philippe LOCATELLI - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - François PERROT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marcelle GIMENEZ pouvoir à Danielle KESSLER  
Bruno GENTILINI pouvoir à Sandrine GUILLEMIN  
Françoise POCHON pouvoir à Gilles LAVACHE  
Blandine BOUNIOL pouvoir à Louis PROTON  
Emilie CORTIER (FAILLANT) pouvoir à Hubert BLAIN  
Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD  
Damien BERTAUD pouvoir à Alain GODARD

**Objet : Subventions inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2018**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 19/03/2018

Vu le rapport par lequel Monsieur le Conseiller délégué expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins décide de maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2018 (article 6574)</b>			
<b>Nomenclature fonctionnelle</b>		<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention versée</b>
<b>Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales</b>	<b>025 - Aides aux associations (divers)</b>	Amicale des Retraités de la Mairie d'Oullins	6 400 €
		Les Gones de la Traille de la Saulaie	530 €
		Les Jardiniers du Golf	320 €
		UFAC Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre	270 €
		UMAC Union des Mutilés et Anciens Combattants	100 €
		Oullins Mali Aqua Viva	300 €
	<b>03 - Justice</b>	LYON Aide aux Victimes (LAVI)	1 500 €
	<b>Sous-total fonction 0</b>		9 420 €
<b>Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques</b>	<b>114 - Autres services de protection civile</b>	Section Oullinoise de Secourisme	3 000 €
	<b>Sous-total fonction 1</b>		3 000 €
<b>Fonction 2 - Enseignement formation</b>	<b>213 - Classes regroupées</b>	Centre de ressources Pédagogiques Lyon X	200 €
		Délégués départementaux de l'Éducation Nationale	125 €
		Interconseil FCPE	135 €
		Lire et faire lire	220 €
		M'Oullins à paroles	230 €
	<b>Sous-total fonction 2</b>		910 €
<b>Fonction 3 - Culture</b>	<b>311 - Expression musicale, lyrique et Chorégraphique</b>	Les Petits Chanteurs de Saint Thomas d'Aquin	400 €
	<b>312 - Arts plastiques et autres activités artistiques</b>	Entente des Peintres Oullinois	500 €
		Passions créatives au Golf	450 €
	<b>33 - Action culturelle</b>	Association Philatélique Oullinoise	300 €
		Association pour l'Histoire de la Ville d'Oullins	280 €
		Promosol	1 000 €

		U.A.I.C.F. Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français	450 €
	<b>Sous-total fonction 3</b>		3 380 €
<b>Fonction 4 - Sport et jeunesse</b>	<b>415 - Manifestations sportives</b>	Badminton Club d'Oullins (BACO)	12 000 €
		Boxing Club Oullinois (BCO)	1 400 €
		CASCOL Athlétisme	2 000 €
		CASCOL Boules	600 €
		CASCOL Gym	9 000 €
		CASCOL Judo Jujitsu	3 600 €
		CASCOL Natation	7 000 €
		CASCOL Pétanque	600 €
		CASCOL Rando	400 €
		CASCOL Tennis	2 500 €
		CISAG	18 000 €
		CKLOM	900 €
		Escrime Ouest Lyonnais	1 350 €
		Etoile Cycliste Duquesne	400 €
		La Trace	530 €
		Oullins Triathlon	900 €
		SGOSFF St Genis Oullins Ste Foy Féminin	3 900 €
		Tennis Club d'Oullins	10 800 €
	<b>422 – Autres activités pour les jeunes</b>	Sauvegarde 69	1 700 €
		Scouts et Guides de France Oullins La Mulatière	3 700 €
	<b>Sous-total fonction 4</b>		81 280 €
<b>Fonction 5 - Interventions sociales et santé</b>	<b>512 - Actions de prévention sanitaire</b>	Donneurs de Sang Bénévoles d'Oullins	270 €
	<b>520 - Services communs</b>	Amély accès aux droits	2 200 €
		MEDIAGORA	130 €
	<b>521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés</b>	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	180 €
	<b>523 - Actions en faveur des personnes en difficulté</b>	Foyer Notre-Dame des sans-abris – Les arbres de la solidarité	2 000 €
		Les Restaurants du Cœur Les Relais du Cœur du Rhône	4 000 €
		Secours catholique	900 €
		Secours populaire	1 300 €
	<b>Sous-total fonction 5</b>		10 980 €
<b>Fonction 6 – Famille</b>	<b>61 - Services en faveur des personnes âgées</b>	Cercle du Bel Age	540 €
		Club de l'Amitié	180 €
		Club UNRPA Oullins	500 €

		Oullins Entraide	15 000 €
	<b>63 - Aides à la famille</b>	Société d'Encouragement aux Ecoles Laïques d'Oullins (SEELO)	1 500 €
	<b>Sous-total fonction 6</b>		17 720 €
<b>Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement</b>	<b>833 - Préservation du milieu naturel</b>	Groupe Mycologique et Naturaliste d'Oullins et Environs	850 €
	<b>Sous-total fonction 8</b>		850 €
<b>Fonction 9 - Action économique</b>	<b>90 - Interventions économiques</b>	Oullins Micro Informatique	1 350 €
		Association Formation Ingénierie – Plateforme linguistique	3 937 €
		Graines de sol Fonctionnement	11 000 €
		Graines de sol CITE LAB - Service d'Amorçage de projets	8 168 €
		OASIS- informatique et insertion professionnelle	6 000 €
		PLIE Sud-Ouest Emploi	13 000 €
	<b>Sous-total fonction 9</b>		43 455 €
		<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	170 995 €

Une décision attributive sera prise pour chaque association selon le modèle joint en annexe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

Ne prenant pas part au vote :

Jérémy FAVRE

Monsieur Jérémy FAVRE ne participe pas au vote en raison de sa qualité de membre de l'association Lire et faire lire.

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 170 995 € (cent soixante dix mille neuf cent quatre-vingt quinze euros).

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les décisions attributives.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2018 au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :    /    /  
Affichage :  
du        /        /    au        /        /

Le Maire,  
Clotilde POUZERGUE

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille dix huit, le vingt neuf mars**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**Clotilde POUZERGUE**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*